



EQVL - ECOLE DES QUARTIERS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Edition 2019/2020

SOMMAIRE

	Pages
Généralités	3
Joindre l'Ecole des quartiers	4
Le Personnel	6
Les matières enseignées	7
Conditions d'âge	7
Conditions d'admission aux cours instrumentaux	7
Examens	8
Dates concours	8
Diplômes et Certificats	8
Qualifications décernées	8
Critères de promotion	9

Généralités

L'Ecole des quartiers (EQVL), sous la tutelle du Conservatoire et en étroite collaboration avec les sociétés de musique de la ville de Luxembourg couvre l'enseignement musical dans les différents quartiers de la ville. L'EQVL gère également les activités d'animation musicale dans les foyers scolaires sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Les inscriptions se déroulent dans les locaux de l'EQVL.

L'accès à l'EQVL est essentiellement réservé aux habitants de la ville de Luxembourg.

Joindre l'Ecole des quartiers

CHARGÉ DE DIRECTION

Cosimo Colaci
Tél.: 661 434 841
E-mail: eqvl@vdl.lu

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE LOCALES

Fanfare Municipale de Bonnevoie

Contact: Mme Danie Köller-Willems
Tél. : 52 49 94 / 691 524 994
E-mail: danie@reliure.lu

Fanfare Grand-Ducale de Clausen

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale d'Eich

Contact : Mlle Sandy Guill
Tél. : 33 59 05 / 661 915 239
E-mail: sandyguill@gmail.com

Harmonie Municipale de Gasperich

Contact : Mme Marianne Degregori
Tél. : 621 219 497
E-mail: degregm@hotmail.com / degregma@yahoo.de

Fanfare Royale Grand-Ducale de Grund, Cents, Fetschenhof, Pulvermühle

Contact: M. Pit Keller
Tél. : 621 636 398
E-mail: pitkeller365@hotmail.com

Harmonie Municipale de Hollerich, Gare, Cessange

Contact: M. Frank Weis
Tél. : 48 63 79 / 621 276 759
E-mail: frank.weis@education.lu

Harmonie Municipale de Merl-Belair

Contact: Mme Sibylle Muller
Tél. : 26 35 05 94 / 661 190 968
E-mail: sibylle.muller@education.lu

Harmonie Municipale de Luxembourg et Limpertsberg

Contact: M. André Hever
Tél. : 621 483 745
E-mail: andre.hever@outlook.com

Fanfare Municipale de Neudorf

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale de Rollingergrund

Contact : Mme Daniela Martins Coelho
Tél. : 621 682 211
E-mail: daniela.coelho6193@gmail.com

ADRESSES
BONNEVOIE
26, rue Pierre Krier
CENTS
167, rue de Trèves
CLAUSEN / KIEM / NEUDORF / WEIMERSHOF
254, rue de Neudorf
EICH
3, rue Auguste Laval
GASPERICH
Ecoles/Sociétés, rue Rossini
HOLLERICH
36, rue Lavandier
LIMPERTSBERG
60, avenue Victor Hugo
MERL / BELAIR
152, rue de Merl
ROLLINGERGRUND
276, rue de Rollingergrund

Le Personnel

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE

Meyers Marc

DIRECTEUR ADJOINT DU CONSERVATOIRE

Bausch Serge

CHARGÉ DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DES QUARTIERS

Colaci Cosimo

ENSEIGNANTS

Mini musique/Eveil musical

Cloos Véronique
Kleer Carole
Nikolovska Agnese
Toussaint Isabelle
Trierweiler Katrin

Formation musicale

Heyart Pit
Kim Jung Yeon
Mazzoni Sandra
Nikolovska Agnese
Partridge Philippe
Trierweiler Katrin

Chorale de l'EQVL

Partridge Philippe
Trierweiler Katrin

Clarinete

Schintgen Joëlle
Weber Simone

Flûte traversière

Braconnier Sophie
Nikolovska Agnese
Stoffels Aniela

Percussion

Gherardi Eric
Kraus Patrick
Krein Gilles

Saxophone

Cloos Véronique
Zeleniuc Méлина

Trombone

Khmielevskoi Serguei
Patz Simone

Trompette, Cornet, Bugle

Burger Melvin
Nakhimovitch Pavel
Rixer Adam

Tuba, Euphonium

Mollitor Marc

Les matières enseignées

MINI MUSIQUE/EVEIL MUSICAL
FORMATION MUSICALE
CHORALE DE L'EQVL
CLARINETTE
FLÛTE TRAVERSIÈRE
PERCUSSION
SAXOPHONE
TROMBONE
TROMPETTE, CORNET, BUGLE
TUBA, EUPHONIUM

Conditions d'âge

Mini musique 1 → 3 ans accomplis au 31 août
Mini musique 2 → 4 ans accomplis au 31 août (Cycle 1.1 de l'école fondamentale)
Eveil musical 1 → 5 ans accomplis au 31 août (Cycle 1.2 de l'école fondamentale)
Eveil musical 2 → 6 ans accomplis au 31 août (Cycle 2.1 de l'école fondamentale)
Solfège FM1 → Cycle 2.2 de l'école fondamentale
Chorale de l'EQVL → Cycle 2.2 de l'école fondamentale (FM1)

Conditions d'admission aux cours instrumentaux

Être inscrit au cours de formation musicale (solfège).

Examens

Les élèves sont tenus de se présenter aux concours dans les délais. Les élèves ayant échoué au concours sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.

Condition d'admission aux concours : se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.

Dates concours

Période des examens techniques: au cours du mois de février 2020

Période des examens publics: au cours du mois de juin 2020

Diplômes et Certificats

Les conditions d'obtention des diplômes et certificats sont définies dans un bulletin d'information disponible au secrétariat public du Conservatoire.

Qualifications décernées

Points	1 ^{er} cycle
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39	satisfaisant
0-29	insuffisant

Points	2 ^e cycle et Certificat de l'EQVL
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Exception : Formation musicale III^e année : 30-39 → satisfaisant ; 0-29 → insuffisant

Critères de promotion

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

Instrument - 1 ^{er} Cycle	30 pts
Instrument - 2 ^e Cycle (2 ^e Mention, 1 ^{re} Mention)	36 pts
Instrument - Certificat de l'EQVL	36 pts
Formation musicale	30 pts

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 2^e Cycle (1^{re} Mention) et sur dossier, donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Les candidats souhaitant poursuivre les études en division moyenne/moyenne spécialisée seront tenus de s'inscrire au Conservatoire.

FORMATION MUSICALE

DIVISION INFÉRIEURE

FM1

1 h*

fréquent. de la 2^e année du cycle 2 de
l'école fondam.

FM2

1^{re} année « avancée »

1,5 h*

2^e année FM3

2 h*

Au choix de l'élève:

3^e année

2 h*

Certificat de l'EQVL

de 30 à 60 pts : obtention du certificat

OU

3^e année

3 h*

Diplôme de la 1^{re} Mention

de 30 à 60 pts : obtention du diplôme,
admission en division moyenne ;
à partir d'une moyenne de 50 pts
et sur dossier :
admission en division moyenne
spécialisée

* durée hebdomadaire du cours

INSTRUMENTS

CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

3^e année

4^e année

Diplôme du 1^{er} cycle

de 30 à 60 pts : obtention du diplôme

CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Certificat de la 2^e Mention

3^e année

Certificat de l'EQVL

4^e année

Diplôme de la 1^{re} Mention

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admis en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier: admis en division moyenne spécialisée